

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 7 décembre 2011

Noms	Fonction	Présents	Absents	Procurations
Mme Patricia ROSA	Maire	x		
M. Willy EGARD	1 ^{er} Adjoint	x		
Mme Christiane MORET COSTAFROLAZ	2 ^{ème} Adjoint	x		
M. Yvon GUERRIER	3 ^{ème} Adjoint	x		
M. Gwénaél RUAU	4 ^{ème} Adjoint	x		
M. Nicolas BONHOMME	Conseiller Municipal	x		
Mme Laurence BOURSE	Conseillère Municipale		x	H. Roux
Mme Laurence CHEMIN	Conseillère Municipale	x		
Mme Nadine CLERC	Conseillère Municipale		x	
M. Pierre EFFRANCEY	Conseiller Municipal	x		
M. Christophe GREFFOZ	Conseiller Municipal	x		
M. Patrick JOUBERT	Conseiller Municipal		x	
Mme Aline LESENEY	Conseillère Municipale	x		
Mme Marlène MANGIN	Conseillère Municipale		x	
Mme Michèle RONCHIETTO PASSY	Conseillère Municipale	x		
Mme Hélène ROUX *	Conseillère Municipale	x		
Mme Christiane SIFFOINTE	Conseillère Municipale		x	
M. Georges THIBAUT	Conseiller Municipal	x		

* il est précisé que Madame Hélène ROUX est arrivée au point 12 : Tarif SDIS 74 en cas de carence d'ambulance - Année 2012.

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 14

Monsieur Yvon GUERRIER a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Information sur les mises en location
2. Information sur le droit de préemption urbain
3. DIA n° 2011-70
4. Route du Val Renand - Cession emprise terrain Indivision GROBET/Commune
5. Convention de mise à disposition de locaux communaux au profit du département de la Haute-Savoie
6. Convention Buffet Jackson / Commune
7. Avenant convention Kazipro / Commune
8. Avenant convention d'occupation temporaire lieu-dit "Les Racines"
9. Dérogation de durée maximale hebdomadaire de travail et d'heures supplémentaires - Service de Police Municipale
10. Dérogation du nombre d'heures supplémentaires - Service du "déneigement"
11. Syane - hameau de Ballancy - mise en souterrain des réseaux
12. Tarif SDIS 74 en cas de carence d'ambulance - Année 2012
13. Tarifs secours sur pistes - Hiver 2011/2012
14. Tarifs ambulance Les Carroz - Hiver 2011/2012
15. Tarifs ambulance Flaine - Hiver 2011/2012
16. Tarifs secours sur le domaine nordique d'Agy - Hiver 2011/2012
17. Tarifs de groupes ski bus - Hiver 2011/2012
18. Décisions modificatives 2011

19. Charte forestière de territoire Arve Giffre : participation à l'étude
 20. Elargissement du groupement de commande pour l'étude relative aux déplacements et à l'instauration de transports publics dans le bassin clusien
 21. Modification des statuts de l'EPIC "Carroz Tourisme"
 22. Avenant n° 2 au marché ski-bus
 23. Avenant n° 1 au marché de travaux Pont de la Mine
 24. Avenant au marché de services Mont-Blanc Hélicoptères
 25. Subvention EPIC "Carroz Tourisme" - Acompte 2012
 26. Subvention à l'association de bridge "L'Art de vivre au Grand-Massif"
 27. Subvention exceptionnelle 2011 au Football Club des Carroz
 28. Projet de réalisation de toilettes publiques dans l'ancienne école de La Frasse et demande de subvention au titre de la réserve parlementaire
 29. Demandes de subventions au titre de la DETR (Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux)
 30. Ré-adhésion au processus de certification PEFC (gestion durable de la forêt)
- Questions diverses

Madame le Maire informe l'assemblée de la modification de l'ordre du jour suivante : retrait des points n° 8 (avenant convention d'occupation temporaire lieu-dit "Les Racines") et n° 23 (avenant n° 1 au marché de travaux Pont de la Mine).

Information sur les mises en location

Désignation	Preneur	Période de location	Montant
Local le Nantey	E.S.I. Gd-Massif	du 1 ^{er} décembre 2011 au 30 avril 2012	2 000 € pour la saison
Local en sous-sol groupe scolaire	Old Vinyls et K-Léidoscope	à compter du 1 ^{er} novembre 2011	gratuit
Yoga et Bien-être Yoga et montagne	Préau bleu groupe scolaire	à compter du 1 ^{er} novembre 2011 et durant les travaux du centre aquatique	gratuit
Chambre 1 cure d'Arâches	Salarié éducation jeunesse	du 1 ^{er} décembre 2011 au 20 avril 2012	150 € nets mensuel
Chambre 2 cure d'Arâches	Salarié éducation jeunesse	du 1 ^{er} décembre 2011 au 20 avril 2012	150 € nets mensuel
Location saisonnière dépôt neige - B. PASSY	Commune	du 1 ^{er} décembre 2011 au 15 mai 2012 pour 3 saisons d'hiver	2 500 €/saison

Information sur le droit de préemption urbain

Décision n°	Biens en vente	Prix
2011-71	Chalet de 35 m ² - Les Carroz	240 000 € + commission de 10 000 € à la charge de l'acquéreur
2011-72	Délaissé de terrain à bâtir de 39 m ² - Les Carroz	4 000 €
2011-73	Fonds de commerce - Bar, salon de thé, restaurant, snack, vente d'articles divers - Les Carroz	400 000 €
2011-74	Fonds de commerce - Restaurant, pizzeria, crêperie, salon de thé, vente à emporter et sandwiches - Les Carroz	90 000 €

2011-75	Fonds de commerce - Bar, restaurant, salon de thé - Flaine	180 000 € (vente des murs liée à celle du fond)
2011-76	Terrains de 2 429 m ² dont 1 441 m ² constructible - Ballancy	94 000 €
2011-77	Moitié indivise de terrains à bâtir de 991 m ²	19 474.60 € Dation en paiement en compensation d'une soulte due dans le cadre d'une donation partage

Déclarations d'intention d'aliéner n° 2011-70

Madame Michèle RONCHIETTO, responsable de la Commission Urbanisme, rappelle que par délibération du 28 janvier 2009, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour exercer le droit de préemption dans la limite de 500 000 €.

Elle présente une déclaration d'intention d'aliéner un bien dont le prix de vente atteint cette limite.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renoncer à son droit de préemption urbain pour les biens suivants :

DIA n° 2011-70

Chalet de 97 m² sur 573 m² de terrain - 136 route du Mont Favv

Parcelles cadastrées section B n° 3837 et 3838.

Prix : 510 000 € en ce compris 12 500 € de mobilier + commission de 20 000 € à la charge de l'acquéreur.

Route du Val Renand - Cession emprise terrain Indivision GROBET/Commune

Dans le cadre de la régularisation du tracé de la route du Val Renand, Madame Michèle RONCHIETTO, responsable de la Commission Urbanisme, fait part à l'assemblée de l'accord de Mme et M. GROBET Bernard, représentant l'Indivision GROBET, de céder gratuitement à la Commune l'emprise de 51 m² concernée par cette voie au droit de leur propriété cadastrée section B n° 1757.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide la cession gratuite de cette emprise et demande à ce qu'elle soit intégrée dans le domaine public routier de la Commune dès signature de l'acte notarié.

Les frais de géomètre et de notaire afférents à cette cession seront à la charge de la Commune.

Convention de mise à disposition de locaux communaux au profit du département de la Haute-Savoie

M. Willy EGARD, 1^{er} Adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal un projet de convention à passer avec le Département de la Haute-Savoie pour la mise à disposition à titre gratuit d'un bureau à l'école de musique des Carroz pour la permanence locale d'une assistante sociale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte les termes de cette convention, renouvelable tacitement d'année en année pendant 10 ans, avec le Département de la Haute-Savoie.

Convention Buffet Jackson / Commune

La commune d'Arâches La Frasse a aménagé un point d'apport volontaire composé de conteneurs semi-enterrés, route du Mont-Favv, sur le domaine public, au droit de la propriété de M. et Mme Buffet Jackson.

Ces derniers se plaignent de la nuisance visuelle que cet aménagement leur occasionne. Afin de réduire l'impact dû à cette installation, il est proposé d'implanter un paravent derrière les conteneurs semi-enterrés.

Pour définir les modalités de financement, de mise en œuvre et d'entretien de cet aménagement paysager, ainsi que les obligations de chacune des parties, il est proposé de signer une convention dont les principales dispositions sont les suivantes :

- ces travaux consistent à réaliser un paravent dans le talus situé derrière les conteneurs semi-enterrés, sur la propriété de M. et Mme Buffet Jackson,
- le montant forfaitaire des fournitures, pris en charge par M. et Mme Buffet Jackson pour ces travaux, est de 1 000 € TTC,
- le paravent sera mise en œuvre par les agents du service environnement espaces verts. Les frais de main d'œuvre sont à la charge de la commune d'Arâches La Frasse,
- l'entretien de cet aménagement est à la charge de M. et Mme Buffet Jackson,
- la présente convention prend effet à la date de sa signature. Elle est conclue pour la durée de vie de l'aménagement mentionné ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la convention et autorise Madame le Maire à la signer.

Avenant convention Kazipro / Commune

La société Kazipro a présenté les deux demandes de modifications suivantes :

- concernant les modalités de paiement, Kazipro souhaiterait que 50 % du montant de sa participation soit versé après le début des travaux et 50 % à la fin du chantier, étant précisé qu'une garantie bancaire sera apportée au lancement de l'étude de maîtrise d'œuvre et au lancement des marchés de travaux ;
- concernant les CAO, Kazipro demande de pouvoir y assister.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte ces deux modifications et autorise Madame le Maire à signer l'avenant correspondant.

MM. Pierre EFFRANCEY et Nicolas BONHOMME se sont abstenus pour le vote de cette délibération.

Avenant convention d'occupation temporaire lieu-dit "Les Racines"

Point retiré de l'ordre du jour

Dérogation de durée maximale hebdomadaire de travail et d'heures supplémentaires - Service de Police Municipale

Comme chaque année, en raison des conditions de travail très spécifiques des agents du "Service de Police Municipale", Madame Laurence CHEMIN, responsable de la Commission RH, propose au Conseil Municipal de demander une autorisation de dérogation à la durée maximale hebdomadaire de travail et au quota d'heures supplémentaires auprès de Monsieur le Sous-Préfet.

Celle-ci porterait la durée maximale hebdomadaire à :

- 48 heures sur 12 semaines de saison d'hiver (hors vacances de Noël et février),
- 60 heures sur 6 semaines (vacances de Noël et de février).

Le quota d'heures supplémentaires autorisé par mois serait porté à 55 heures (hors heures supplémentaires de nuit, dimanche et jour férié). Ces heures supplémentaires sont récupérées en inter-saison.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le principe d'une demande de dérogation pour la saison d'hiver 2011/2012 selon les conditions précisées ci-dessus.

Monsieur Christophe GREFFOZ s'est abstenu pour le vote de cette délibération. Il demande à ce que la Police Municipale arrive à l'école avant les enfants.

Dérogation du nombre d'heures supplémentaires - Service du "déneigement"

Pour les mêmes raisons que précédemment, Madame Laurence CHEMIN propose de demander une autorisation de dérogation aux heures supplémentaires pour les agents du service du "déneigement".

Celle-ci porterait le quota d'heures supplémentaires payables par mois à 50 heures (hors heures supplémentaires de nuit, dimanche et jours fériés).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le principe de demande de dérogation pour la saison d'hiver 2011/2012 selon les conditions précisées ci-dessus.

Monsieur Christophe GREFFOZ s'est abstenu pour le vote de cette délibération.

Syane - hameau de Ballancy - mise en souterrain des réseaux

Annule et remplace la délibération n° 11.03.30.16 prise lors du Conseil Municipal du 30/03/11

Monsieur Willy EGARD, 1^{er} Adjoint au Maire, expose que le SYANE envisage de réaliser, dans le cadre de son programme de travaux 2011, l'ensemble des travaux relatifs à la mise en souterrain des réseaux du hameau de Ballancy :

- montant global estimé à : 215 534,00 € TTC
- participation financière communale s'élevant à : 124 873,00 € TTC
(électricité : 59 421 € - éclairage public : 44 267 € - réseaux de télécommunications : 21 184 €)
- frais généraux (également à la charge de la Commune) s'élevant à : 6 466,00 € TTC

Ces travaux consistent à un renforcement basse tension, au remplacement du poste transformateur et à la mise en souterrain des réseaux électriques et France Télécom. Il est aussi prévu dans le cadre de ces travaux de réaliser une réservation pour la fibre optique.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet des travaux et délibéré, approuve à l'unanimité le plan de financement et sa répartition financière et s'engage à verser au SYANE sa participation financière à cette opération.

Tarif SDIS 74 en cas de carence d'ambulance - Année 2012

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la proposition du SDIS 74 et en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le tarif d'intervention du SDIS 74 pour le transport des accidentés en cas de carence d'ambulance sur les domaines skiables des Carroz, de Flaine et du domaine nordique d'Agy, fixé à 150,50 € l'intervention et applicable à compter du 1^{er} janvier 2012.

Madame Christiane MORET, responsable de la Commission Finances, précise que ce tarif a augmenté de 3 % par rapport à l'année dernière.

Tarifs secours sur pistes - Hiver 2011/2012

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de maintenir le principe du remboursement des frais de secours engagés par la Commune sur son territoire et fixe comme suit les tarifs de secours sur pistes pour la saison d'hiver 2011/2012 :

Secours sur pistes	Montant
Zone A dite Front de neige (secours de proximité)	43.00 €
Zone B dite rapprochée	184.00 €
Zone C dite éloignée	335.00 €
Zone exceptionnelle : hors pistes (tarif de base)	657.00 €
Secours hélicoptérés sur pistes (primaire-DZ)	764.00 €
Secours hélicoptérés primaires avec treuillage	1 108.00 €
Secours hélicoptérés primaires vers les hôpitaux :	
- Sallanches/Cluses	1 627.00 €
- Thonon	3 014.00 €
- Annecy	3 014.00 €
- Genève	3 028.00 €
- Annemasse	2 509.00 €
Hélicoptages et treuillages :	
- Sallanches	1 958.00 €
- Thonon	3 345.00 €
- Annecy	3 345.00 €
- Genève	3 359.00 €
- Annemasse	2 840.00 €
Treuillage médecin dans le cadre d'un secours hélicoptéré	331.00 €

Détail des zones de secours pour le domaine skiable des Carroz

Zone A : Front de Neige : petites interventions

Zone B : Raccord télécabine - Bardelles - Figaro - Timalets (balises 5-4-3-2-1)

Combe à partir de la balise n° 3

Marmottes et Portet à partir de la balise n° 3

Zone C : Marmotte - Lou Darbes - Plein soleil - Pimprenelle - Félire - Raccord Gron - Alpage - Darbon - Rhodos - Zorta - Véroces - Cupoire - Truffe - Coccinelle - Perce Neige - Raccord Morillon - Arête-Biollaires - Molliachets - Coin Coin - Blanchot - Pré Carré - Chamois - Portet - Corbalanche - Sarbotte - Combe - Timalets (balises du n° 7 au n° 6).

Détail des zones de secours pour le domaine skiable de Flaine

Zone A : aucune piste

Zone B : Bissac - Azurite - Epicéa - Satan

Zone C : Mélèze - Olivine - Axinite - Serpentine - Cristal - Belzébuth - Lucifer - Faust (à partir de la balise 2) - Almandine - Émeraude - Topaze - Turquoise - Tanzanite - Iolite - Arolle - Aventurine - Baudroie - Sortilège - Silice - Dolomie - Tourmaline - Grand Chaudron - La Combe de Véret - Arbaron et Combe Enverse (ski de fond) - Opale - Malachite - Aigue Marine.

Tarifs ambulance Les Carroz - Hiver 2011/2012

Pour la saison d'hiver 2011/2012, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reconduire à l'identique les tarifs de transport des blessés sur le domaine de ski des Carroz, fixés la saison dernière, à savoir :

Lieu de prise en charge	Montant
Zone A : Bas Figaro, Bardelles	70.00 €
Zone B : Télécabine, Servages, Sablets, Haut-Figaro, DZ	170.00 €
Zone C : Vernand, Airon, Molliets/Carroz	230.00 €

Tarifs ambulance Flaine - Hiver 2011/2012

Pour le domaine de ski de Flaine, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de fixer les tarifs de transport par ambulance des blessés, du bas des pistes au centre de soins approprié de Flaine, comme suit :

Lieu de prise en charge	Montant
Zone 1 - poste de secours	105.00 €
Zone 2 - Vernand-Grands Vans	183.00 €

Tarifs secours sur le domaine nordique d'Agy - Hiver 2011/2012

Le Centre Nordique d'Agy propose les tarifs suivants concernant les frais de secours sur les pistes du domaine d'Agy, pour la saison 2011/2012 :

Secteur balisé	60,00 €
Secteur non balisé :	
• coût horaire pisteur secouriste	35,00 €
• coût horaire motoneige	45,00 €
• coût horaire dameuse	130,00 €

Ces tarifs sont applicables sur l'ensemble du territoire communal situé sur le domaine nordique d'Agy pour les activités telles que ski, biathlon, raquettes, luge, randonnées... ainsi que toutes les adaptations de ces activités aux personnes à mobilité réduite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte les tarifs des frais de secours sur le domaine nordique d'Agy indiqués ci-dessus.

Tarifs de groupes ski bus - Hiver 2011/2012

Monsieur Willy EGARD, 1^{er} Adjoint au Maire, explique au Conseil Municipal qu'un service de transport de groupe est proposé à tous les groupes séjournant sur le territoire communal.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs aller/retour par personne, pour la saison 2011/2012, comme suit :

Désignation	Montant
Aller/retour La Frasse - La Télécabine	3.50 €
Aller/retour Lachat - La Télécabine	2.30 €
Aller/retour Les Carroz - LaTélécabine	1.60 €
Aller/retour Les Carroz - Les Molliets	4.30 €
Aller/retour Les Carroz - Vernant	6.20 €
Aller/retour Les Carroz - Flaine	9.20 €

Décisions modificatives 2011

Madame Christiane MORET, responsable de la Commission Finances, indique que suite aux opérations comptables en cours, il y a lieu de prévoir les crédits budgétaires suivants :

DM n° 3 - Budget annexe Office de Tourisme 2011

Opérations courantes

Section de fonctionnement		Dépenses	Recettes
Chapitres	Libellés		
6574	Subventions	+ 1 300.00 €	
678	Autres charges except.	- 1 300.00 €	
	Total	0.00 €	

DM n° 3 - Budget principal 2011

Opérations courantes

Section de fonctionnement		Dépenses	Recettes
Chapitres	Libellés		
6353	TVA s/ventes de terrains	+ 64 797.98 €	
63512	Taxes foncières rôles supplém.	+ 13 963.00 €	
70878	Rembt frais TF		+ 13 963.00 €
7388	TVA s/ventes de terrains		+ 64 797.98 €
	Total	+ 78 760.98 €	+ 78 760.98 €

Opération d'ordres

Section de fonctionnement		Dépenses	Recettes
Chapitres	Libellés		
722/042	Travaux en régie		+ 18 026.06 €
023	Virt à l'invest.	+ 18 026.06 €	
	Total	+ 18 026.06 €	+ 18 026.06 €

Section investissement		Dépenses	Recettes
Chapitres	Libellés		
23130/040-032	Travaux en régie	+ 3 200.74 €	
2315/040-032	Travaux en régie	+ 14 825.32 €	
021-ONA	Virt du fonctionn.		+ 18 026.06 €
	Total	+ 18 026.06 €	+ 18 026.06 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte les décisions modificatives ci-dessus.

Charte forestière de territoire Arve Giffre : participation à l'étude

Issue de la Loi d'Orientation Forestière n° 2001-602 du 9 juillet 2001, la Charte forestière de Territoire (CFT) constitue un moyen concret de mettre en œuvre sur un territoire une politique forestière globale au travers d'un programme d'actions pluriannuel où les enjeux économiques, sociologiques et environnementaux de la forêt sont considérés. Outil de nature contractuelle, elle est mise en œuvre sur l'initiative des acteurs locaux et en premier lieu des élus.

Une CFT a pour objectif de trouver une cohérence entre des problématiques diverses mais interdépendantes :

- garantir la satisfaction des demandes environnementales et sociales concernant la gestion des forêts et des espaces naturels convexes ;
- contribuer à l'emploi et à l'aménagement rural ;
- favoriser le regroupement des propriétaires forestiers et dynamiser la gestion de la forêt privée ;
- renforcer la compétitivité de la filière de production, de récolte, de transformation et valorisation des produits forestiers.

Forts du constat de ces enjeux, les élus du SIVM du Haut-Giffre ont impulsé le lancement d'une réflexion globale sur la forêt qui s'est traduite par la volonté d'élaborer une CFT.

Par ailleurs, des échanges qui ont eu lieu courant juin 2011 entre des représentants élus du SIVM du Haut-Giffre et du bassin clusien, ont fait émerger l'opportunité d'élaborer une CFT en commun. Cette volonté a été confirmée lors du Comité de pilotage du CDDRA du Faucigny, le 22 septembre 2011.

Le mardi 8 novembre 2011, une assemblée constitutive de toutes les communes concernées par le projet a eu lieu afin de concrétiser cette opportunité.

Au cours de cette rencontre, plusieurs décisions ont été prises :

- Le périmètre concernera les communes du bassin clusien et celles de la vallée du Giffre, soit 15 communes. Trois communes englobées dans ce périmètre sont en phase de réflexion.
- Le portage de cette Charte Forestière sera assuré par le SIVM du Haut-Giffre.
- La répartition financière entre les communes est calculée selon trois critères : la surface forestière (pour 50 %), la population (pour 20 %) et le potentiel fiscal (pour 30 %).
Pour la Commune d'Arâches La Frasse, il resterait à financer 967,85 €.

Afin que les communes n'adhérant pas au SIVM du Haut-Giffre soient associées au projet, il convient d'établir une convention de prestation qui précise les modalités financières et les conditions de réalisation de la mission par le SIVM du Haut-Giffre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à l'élaboration de la Charte Forestière de Territoire par voie de convention avec le SIVM du Haut-Giffre.

Les élus référents de la Commune pour ce projet sont désignés comme suit :

- titulaire : Monsieur Georges THIBAUT
- suppléant : Monsieur Christophe GREFFOZ.

Monsieur Christophe GREFFOZ s'est abstenu pour le vote de cette délibération.

Elargissement du groupement de commande pour l'étude relative aux déplacements et à l'instauration de transports publics dans le bassin clusien

Les communes de Cluses, Le Reposoir, Magland, Marnaz, Mont-Saxonnex, Scionzier et Thyez ont créé un groupement de commandes afin de lancer, conjointement, une étude destinée à répondre à la problématique des déplacements et des transports.

Cette étude a pour objet de :

- réaliser un diagnostic du territoire, des besoins en déplacements et des projets locaux,
- analyser l'offre de transport en commun actuelle et de la fréquentation,
- analyser la place des autres modes de transport sur le territoire afin de proposer une offre qui sera complémentaire et non concurrentielle à l'existant,
- produire des indicateurs de performance avec des réseaux de taille équivalente au périmètre étudié,
- élaborer des pistes de réflexion pour la mise en place d'un futur réseau qui mettront en avant des solutions adaptées aux priorités définies par les élus avec estimation du coût associé.

Or, le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) et la future Communauté de Communes du Bassin Clusien comprend les 10 communes suivantes : Arâches La Frasse, Cluses, Magland, Marnaz, Mont-Saxonnex, Nancy sur Cluses, Le Reposoir, Saint-Sigismond, Scionzier, Thyez". Les conseils municipaux de ces communes ont émis un avis sur le projet de SDCI.

Dès lors, l'étude relative aux déplacements et à l'instauration de transports publics dans le bassin clusien doit porter sur ces 10 communes et il convient, par conséquent, de modifier la convention de groupement de commandes initialement conclue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide que le groupement de commandes créé par les communes de Cluses, Le Reposoir, Magland, Marnaz, Mont-Saxonnex, Scionzier et Thyez, en vue de la réalisation d'une étude relative aux déplacements et à l'instauration de transports publics dans le bassin clusien, sera élargi aux communes de Arâches La Frasse, Nancy sur Cluses et Saint-Sigismond.

Après avoir pris connaissance du projet de convention, le Conseil Municipal l'approuve et autorise Madame le Maire à la signer.

Modification des statuts de l'EPIC "Carroz Tourisme"

Afin que le Président et le Directeur de l'EPIC soient nommés le plus rapidement possible pour pouvoir préparer au mieux la saison d'hiver, il est proposé au Conseil Municipal de modifier la date de création de l'EPIC et de l'avancer au 10 décembre 2011.

Il est également proposé de modifier l'article 14 relatif à l'agent comptable afin de préciser que les fonctions de comptable de l'EPIC seront confiées au comptable direct du trésor.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, entérine ces 2 modifications.

Avenant n° 2 au marché ski-bus

Monsieur Willy EGARD, 1^{er} Adjoint au Maire, rappelle que des navettes ski-bus ont été mises à la disposition des vacanciers et des habitants de la commune d'Arâches La Frasse pour se déplacer dans la station (télécabine, centre station, Arâches, La Frasse...) afin de réduire le flux de véhicules circulant dans ce secteur en période hivernale et estivale.

Des modifications au marché de services s'avèrent nécessaires pour d'une part, changer les horaires des lignes et d'autre part mettre à disposition un local nécessaire au fonctionnement de l'activité.

Il s'agit de dédoubler la ligne D en créant une ligne E desservant uniquement les Servages.

Les modifications d'horaires sont les suivantes :

- ligne B : on passe de 15 à 12 créneaux horaires durant la saison d'hiver
- ligne C : hors vacances scolaires, on passe de 5 créneaux horaires à 7 créneaux horaires
- ligne D : hors vacances scolaires, on passe de 5 créneaux horaires à 8 créneaux horaires
- ligne E : hors vacances scolaires, 8 créneaux horaires sont prévus
pendant les vacances scolaires, 9 créneaux horaires sont prévus.

En contrepartie, la commune met gratuitement à disposition du titulaire un local d'une superficie minimum de 35 m² pour permettre aux chauffeurs de se reposer et de déposer du matériel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer l'avenant n° 2 au marché public de services de transport de personnes "ski-bus" attribué à l'entreprise SARL Mont-Blanc Bus - 591, promenade Marie paradis - 74400 CHAMONIX.

Madame Hélène ROUX indique qu'il y a un problème de taille de bus aux Servages : il est trop "gros".

Monsieur Nicolas BONHOMME lui répond que les bus qui seront utilisés cette année seront moins longs.

Avenant n° 1 au marché de travaux Pont de la Mine

Point retiré de l'ordre du jour

Avenant au marché de services Mont-Blanc Hélicoptères

La société Mont-Blanc Hélicoptères a indiqué à la Commune qu'elle rencontrait des difficultés pour actualiser annuellement ses tarifs suite à la suppression de l'indice PSDA publié par l'INSEE, et ce conformément à ce qui est prévu par l'article 7 du Cahier des Charges Administratives et Techniques Particulières (CCATP).

Madame le Maire propose donc de signer un avenant n° 2 au marché de base afin d'une part, de modifier l'article 7 du CCATP, et d'autre part, en conséquence, d'actualiser les tarifs.

Dans un premier temps, il est proposé que pour les 2 secteurs des Carroz et de Flaine, les tarifs soient révisables annuellement au 15 octobre de chaque année dans la limite de 4 % maximum en fonction de l'évolution des prix suivants les 12 derniers mois, due à l'augmentation du prix du kérosène, de la charge salariale des pilotes et des charges relatives à la maintenance.

Dans un deuxième temps, étant donné l'évolution des prix constatée, les nouveaux tarifs à prendre en compte sont donc les suivants :

Désignation du service	Montant TTC
Secours primaires vers les centres médicaux	580.00 €
Secours hélicoptérés avec treuillage vers centres médicaux	924.00 €
Secours hélicoptérés primaires vers les hôpitaux :	
- Sallanches, Cluses	1 443.00 €
- Thonon	2 830.00 €
- Genève	2 844.00 €
- Annecy	2 830.00 €
- Annemasse	2 325.00 €
Secours hélicoptérés avec treuillage vers les hôpitaux :	
- Sallanches, Cluses	1 774.00 €
- Thonon	3 161.00 €
- Genève	3 175.00 €
- Annecy	3 161.00 €
- Annemasse	2 656.00 €

Les nouveaux tarifs proposés représentent une augmentation de 3,3 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise Madame le Maire à signer l'avenant n° 2 au marché de prestations de secours hélicoptérés sur les secteurs des Carroz et de Flaine.

Monsieur Christophe GREFFOZ demande en cas de baisse du prix du kérosène de 30 %, est-ce que ces tarifs seront révisés ?

Madame Hélène ROUX indique que de toute façon, le montant est refacturé aux clients.

Selon Monsieur Nicolas BONHOMME, il y a des phénomènes de saisonnalité.

Subvention EPIC "Carroz Tourisme" - Acompte 2012

Madame Aline LESENEY, responsable de la Commission Tourisme Culture, expose que conformément aux statuts de l'EPIC, la Commune s'engage à verser une subvention annuelle d'objectifs à compter du 1^{er} janvier 2012. Cette subvention sera versée trimestriellement avec un premier acompte en janvier 2012 de 200 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte d'allouer un acompte de 200 000 € à valoir sur la subvention annuelle de 2012 pour l'EPIC "Les Carroz Tourisme".

La dépense sera inscrite au budget principal de 2012.

Subvention à l'association de bridge "L'Art de vivre au Grand-Massif"

Conformément à l'accord conclu entre l'Office de Tourisme des Carroz et l'association de bridge "L'Art de vivre au Grand-Massif", pour l'organisation du tournoi international 2012 le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de verser à l'association une subvention exceptionnelle de 1 300 €.

La somme est prévue au budget annexe de l'Office de tourisme 2011.

Subvention exceptionnelle 2011 au Football Club des Carroz

Monsieur Gwénaél RUAU, responsable de la Commission Sports, informe l'assemblée que la section des jeunes du Football Club des Carroz est appelée à intervenir au parc des sports d'Annecy en tant que ramasseurs de balles, dans le cadre de matches de ligue 1 de l'E.T.G.-F.C. Evian-Thonon-Gaillard au cours de la saison 2011/2012.

Les commissions Sports et Tourisme proposent de les doter de survêtements floqués au logo des Carroz.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de verser une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'association Football Club des Carroz pour l'achat de survêtements.

Projet de réalisation de toilettes publiques dans l'ancienne école de La Frasse et demande de subvention au titre de la réserve parlementaire

Depuis la fermeture de l'école et de la mairie de La Frasse, ces deux bâtiments sont utilisés plusieurs fois par semaine par diverses associations pour des activités diverses, notamment pour des cours d'art plastique, des réunions, ou le déroulement de manifestations dans la cour de l'école.

Les toilettes présents dans le bâtiment sont inadaptés (petitesse du local, accessibilité par une marche...) et ne sont pas raccordés au réseau d'eaux usées.

Un projet de rénovation des toilettes a été réalisé afin d'améliorer les conditions d'accueil du public et de raccorder ces toilettes. Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 33 000 € HT soit 39 468 € TTC.

Madame le Maire souhaite que, dans le cadre des demandes de subventions pour l'année 2012, un dossier relatif à ce projet soit déposé auprès de Martial SADDIER, Député de la Haute-Savoie, au titre de sa réserve parlementaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, sollicite M. SADDIER, Député de la Haute-Savoie, pour l'octroi d'une subvention dans le cadre de sa réserve parlementaire afin de réaliser ces travaux.

Demandes de subventions au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

Dans le cadre des demandes de subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2012, Monsieur Willy EGARD, 1^{er} Adjoint au Maire, propose de déposer 2 dossiers pour des aménagements créés dans un souci de développement et de diversification touristique afin d'offrir un nouveau service dans le domaine des activités sportives :

- travaux de construction d'un chalet d'accueil équipé pour accueillir les visiteurs du futur parc aventure. Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 34 000 € HT soit 40 664 € TTC.
- aménagement de la salle de musculation au sein de l'espace sportif du Mont-Favy. Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 67 000 € HT soit 80 132 € TTC

Ces travaux sont inscrits au budget communal 2012 et seront financés par les fonds propres de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les projets ainsi que leur financement et sollicite les aides financières au titre de la DETR.

Ré-adhésion au processus de certification PEFC (gestion durable de la forêt)

Monsieur Georges THIBAUT, responsable de la Commission Développement Durable/Environnement, propose que la Commune ré-adhère au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de ré-adhérer à la politique de qualité de la gestion durable définie par l'Association PEFC Rhône-Alpes de certification forestière et s'engage à respecter le cahier des charges relatif à l'exploitation des bois qui seront façonnés et débardés sous la responsabilité de la Commune.

La cotisation à PEFC Rhône-Alpes qui s'élève à 373,62 € pour la période 2012-2017.

Question diverse

Tarifs droits de place marché hebdomadaire des Carroz

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, les tarifs de droits de place pour le marché hebdomadaire des Carroz à compter du 19 décembre 2011, comme suit :

Désignation	Tarifs (le ml)
Tarif journalier basse et moyenne saison	4.00 €
Tarif journalier haute saison (hiver en période de vacances scolaires)	7.00 €
Abonnement annuel (28 semaines de présence minimum)	65.00 €

Madame Hélène ROUX rappelle qu'elle avait demandé à ce qu'une DSP soit passée pour le Jardin des Neiges.

Monsieur Gérard TEDESCHI lui rappelle qu'une DSP a été passée entre la Commune et la Soremac et que si un contrat est passé, il ne peut l'être qu'entre la Soremac et l'ESF (contrat de sous-traitance).